

Département  
de la Haute-Saône  
Communauté de Communes  
du Pays Riolais  
Siège social : Rue des Frères Lumière  
- 70 190 RIOZ

Accusé certifié exécutoire  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire  
Réception par le préfet : 12/05/2017  
Publication : 12/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 25 avril 2017 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-sept, le 4 mai à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**38 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY- BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT : M GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIÈRES : MME ROUX - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT - CIREY : M. NOEL, M. GLAUSER - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M TABOURNOT, M. PIOCHE - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIÈRES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - PENNESIÈRES : M. BRIOTTET - QUENOCHÉ : M. GALLAND -RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER, M. DUCRAY.

**5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

BUSSIÈRES : M. BRENOT à MME ROUX - FONDREMAND : M. HANRIOT à M. RENAUDOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT - RIOZ : MME WANTZ à MME THIEBAUT- SORANS : MME FERRAND à M. MAINIER

**2 membres suppléants avec voix délibérative :**

PERROUSE : M.HENRIOT (M.GASTINE étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

**7 membres absents :**

MAIZIÈRES : M. DENOYER - MONTARLOT : M. BALLANDIER -OISELAY : M. RAMSEYER, M.CARQUIGNY -- SORANS : M. MUNEROT - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY-

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N17050401D

**Objet : Choix des entreprises pour les travaux d'extension et de réhabilitation de la crèche à VORAY-SUR-L'OGNON :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, suite à l'analyse des offres par la Maîtrise d'œuvre, d'attribuer les marchés de travaux suivants concernant l'extension et la réhabilitation de la crèche à VORAY-SUR-L'OGNON:

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise	HT	TTC
1	Terrassement - VRD	POISSENOT	39 985.48 €	47 982.58 €
2	Maçonnerie - gros œuvre	ECB	66 325.00 €	79 593.49 €
3	Charpente - bardage bois	VERDOT	105 586.00 €	126 703.20 €
4	Couverture - étanchéité - zinguerie	SFCA	54 548.54 € + option : 1 333.46 €	65 458.25 € + option : 1 600.15 €
5	Menuiserie extérieure aluminium	DISPROBAT	40 068.90 € + option : 4 382.36 €	48 082.68 € + option : 5 258.83 €
6	Cloison - doublage - peinture	DOLOISE DE PEINTURE	39 821.40 €	47 785.68 €

7	Menuiserie intérieure	PODEVIN	36 216.70 €	43 460.04 €
8	Revêtements de sols - carrelage - faïence	TACHIN	23 754.08 €	28 504.90 €
9	Plomberie sanitaire	VICTOIRE	23 848.02 €	28 617.62 €
10	Faux plafonds	DOLOISE DE PEINTURE	7 966.92 €	9 560.30 €
11	Electricité - courants faibles	ACS	22 500.00 €	27 000.00 €
12	Chauffage - VMC	VICTOIRE	68 191.66 €	81 829.99 €
<b>Montant total des offres retenues :</b>			<b>528 812.70 €</b>	<b>634 575.24 €</b>
			<b>+ options :</b>	<b>+ options :</b>
			<b>5 715.82 €</b>	<b>6 858.98 €</b>

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation des marchés, à la réalisation des travaux, au règlement des sommes dues et plus généralement tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Le Président,  
Roger RENAUDOT

Département  
de la Haute-Saône  
Communauté de Communes  
du Pays Riolais  
Siège social : Rue des Frères Lumière  
- 70 190 RIOZ

Accusé certifié exécutoire  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire  
Réception par le préfet : 09/05/2017  
Publication : 09/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 25 avril 2017 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-sept, le 4 mai à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**38 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY- BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT : M GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIERES : MME ROUX - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT - CIREY : M. NOEL, M. GLAUSER - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M TABOURNOT, M. PIOCHE - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - QUENOCHÉ : M. GALLAND -RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER, M. DUCRAY.

**5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

BUSSIERES : M. BRENOT à MME ROUX - FONDREMAND : M. HANRIOT à M. RENAUDOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT - RIOZ : MME WANTZ à MME THIEBAUT- SORANS : MME FERRAND à M. MAINIER

**2 membres suppléants avec voix délibérative :**

PERROUSE : M.HENRIOT (M.GASTINE étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

**7 membres absents :**

MAIZIERES : M. DENOYER - MONTARLOT : M. BALLANDIER -OISELAY : M. RAMSEYER, M.CARQUIGNY -- SORANS : M. MUNEROT - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY-

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N17050402D

**Objet : Choix des entreprises pour les travaux de construction d'un Pôle Educatif avec espace périscolaire accouplé à une salle multi-activités à ETUZ:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, suite à l'analyse des offres par la Maîtrise d'œuvre, d'attribuer les marchés de travaux suivants concernant la construction d'un pôle éducatif et d'un espace périscolaire accouplé à une salle multi-activités à ETUZ:

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise	HT	TTC
1	Terrassement - VRD	POISSENOT	249 997.46 €	299 996.95 €
2	Maçonnerie - gros œuvre	BARANZELLI	299 455.59 €	359 346.71 €
3	Charpente - bardage bois	VERDOT	381 374.00 €	457 648.80 €
4	Couverture - étanchéité - zinguerie	SFCA	209 953.00 € + option : 24 500.00 €	251 943.60 € + option : 29 400.00 €
5	Menuiserie extérieure aluminium	DISPROBAT	221 097.93 €	265 317.52 €
6	Cloison - doublage - peinture	COMTOISE DE PEINTURE	214 509.43 €	257 411.32 €

7	Menuiserie intérieure	MAIGNAN	112 835.13 €	135 402.16 €
8	Revêtements de sols - carrelage - faïence	TACHIN	141 128.33 €	169 354.00 €
9	Plomberie sanitaire	PALISSOT	62 000.00 €	74 400.00 €
10	Faux plafonds	3PCI	41 476.24 €	49 771.49 €
11	Electricité - courants faibles	Lot infructueux - procédure négociée à lancer		
12	Chauffage - VMC	PALISSOT	387 166.79 €	464 600.15 €
<b>Montant total des offres retenues :</b>			<b>2 320 993.90 €</b>	<b>2 785 192.70 €</b>
			<b>+ options :</b>	<b>+ options :</b>
			<b>24 500.00 €</b>	<b>29 400.00€</b>

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation des marchés, à la réalisation des travaux, au règlement des sommes dues et plus généralement tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.  
et plus généralement tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Le Président,  
Roger RENAUDOT

Département  
de la Haute-Saône  
Communauté de Communes  
du Pays Riolais  
Siège social : Rue des Frères Lumière  
- 70 190 RIOZ

Accusé certifié exécutoire  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire  
Réception par le préfet : 09/05/2017  
Publication : 09/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 25 avril 2017 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-sept, le 4 mai à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**38 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY- BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT : M GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIERES : MME ROUX - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BX : M PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT - CIREY : M. NOEL, M. GLAUSER - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M TABOURNOT, M. PIOCHE - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVELLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - QUENOCHÉ : M. GALLAND -RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER, M. DUCRAY.

**5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

BUSSIERES : M. BRENOT à MME ROUX - FONDREMAND : M. HANRIOT à M. RENAUDOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT - RIOZ : MME WANTZ à MME THIEBAUT- SORANS : MME FERRAND à M. MAINIER

**2 membres suppléants avec voix délibérative :**

PERROUSE : M.HENRIOT (M.GASTINE étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

**7 membres absents :**

MAIZIERES : M. DENOYER - MONTARLOT : M. BALLANDIER -OISELAY : M. RAMSEYER, M.CARQUIGNY -- SORANS : M. MUNEROT - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY-

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N17050403D

**Objet : Attribution du marché de restauration de 8 éléments du petit patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Riolais :**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays Riolais a lancé un marché de travaux pour la restauration de 8 éléments de petit patrimoine sur le territoire de la communauté de communes.

A la suite de l'analyse des offres réalisée par le cabinet d'architecture ROCHET-BLANC, le Conseil Communautaire décide de retenir les entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise	Montant de l'offre HT	Montant de l'offre TTC
1	Lessivage, démolition, démontage, terrassement, maçonnerie	PATEU&ROBERT	362 351,61 €	434 821,93 €
2	Charpente, couverture, zinguerie	TOITURE DE FRANCHE-COMTE	76 725,00 €	92 070,00 €
MONTANT TOTAL DES OFFRES RETENUES			439 076,61 €	526 891,93 €

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation du marché, à la réalisation des travaux, au règlement des sommes dues et plus généralement tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Président,

Roger RENAUDOT



Département  
de la Haute-Saône  
Communauté de Communes  
du Pays Riolois  
Siège social : Rue des Frères Lumière  
- 70 190 RIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20170504-17050404D-DE

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire

Reception par le préfet : 09/05/2017

Publication : 09/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 25 avril 2017 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-sept, le 4 mai à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**38 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY- BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT : M. GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIÈRES : MME ROUX - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BX : M. PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT - CIREY : M. NOEL, M. GLAUSER - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. TABOURNOT, M. PIOCHE - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER, M. DUCRAY.

**5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

BUSSIÈRES : M. BRENOT à MME ROUX - FONDREMAND : M. HANRIOT à M. RENAUDOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT - RIOZ : MME WANTZ à MME THIEBAUT - SORANS : MME FERRAND à M. MAINIER

**2 membres suppléants avec voix délibérative :**

PERROUSE : M. HENRIOT (M. GASTINE étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

**7 membres absents :**

MAIZIERES : M. DENOYER - MONTARLOT : M. BALLANDIER - OISELAY : M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY -- SORANS : M. MUNEROT - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY-

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N17050404D

**Objet : Désignation des délégués au SIED :**

Le Président explique que suite à la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la Haute-Saône compte aujourd'hui 17 communautés de communes et une communauté d'agglomération. Chacune d'elles doit être représentée au sein de la commission consultative relative à la transition énergétique pour la croissance verte créée par le SIED 70.

Il convient donc de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de la CCPR pour représenter la collectivité au sein de cette instance.

Le Président invite les conseillers qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Le conseil Communautaire, désigne les conseillers suivants pour représenter la Communauté de Communes du Pays Riolois au sein de la commission consultative relative à la transition énergétique pour la croissance verte créée par le SIED 70.

M. Jean Louis SAUVIAT, délégué titulaire,

Mme Claude CHEVALIER, déléguée suppléante

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Le Président,  
Roger RENAUDOT



Département  
de la Haute-Saône  
Communauté de Communes  
du Pays Riolais  
Siège social : Rue des Frères Lumière  
- 70 190 RIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20170504-17050405D-DE

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/05/2017  
Publication : 09/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 25 avril 2017 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-sept, le 4 mai à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**38 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY- BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT : M. GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIÈRES : MME ROUX - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BX : M. PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT - CIREY : M. NOEL, M. GLAUSER - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. TABOURNOT, M. PIOCHE - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER, M. DUCRAY.

**5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

BUSSIÈRES : M. BRENOT à MME ROUX - FONDREMAND : M. HANRIOT à M. RENAUDOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT - RIOZ : MME WANTZ à MME THIEBAUT - SORANS : MME FERRAND à M. MAINIER

**2 membres suppléants avec voix délibérative :**

PERROUSE : M. HENRIOT (M. GASTINE étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

**7 membres absents :**

MAIZIERES : M. DENOYER - MONTARLOT : M. BALLANDIER - OISELAY : M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY -- SORANS : M. MUNEROT - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY-

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N17050405D

**Objet : Signature de la convention relative à l'organisation du transport à la demande avec la Région Bourgogne Franche-Comté :**

Le Président rappelle que la CCPR dispose par délégation du Département de la Haute-Saône de la compétence « Transport à la Demande » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Président rappelle également que suite à la loi NOTRe, ce sont désormais les Régions qui sont compétentes en matière de transports.

Le Président explique que la CCPR vient de recevoir de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté une nouvelle convention en vue de la délégation, de sa part de la compétence « Transport à la Demande ». Cette convention reprend les mêmes termes que celle initialement signée avec le Conseil Départemental de la Haute-Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de délégation de la compétence « Transport à la Demande » avec la Région Bourgogne Franche-Comté et plus généralement tout document permettant la bonne concrétisation de cette décision.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Le Président,  
Roger RENAUDOT





Département  
de la Haute-Saône  
Communauté de Communes  
du Pays Riolois  
Siège social : Rue des Frères Lumière  
- 70 190 RIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20170504-17050406D-DE

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire

Reception par le préfet : 09/05/2017

Publication : 09/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 25 avril 2017 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-sept, le 4 mai à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**38 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY- BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT : M. GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIERES : MME ROUX - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BX : M. PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT - CIREY : M. NOEL, M. GLAUSER - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. TABOURNOT, M. PIOCHE - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER, M. DUCRAY.

**5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

BUSSIERES : M. BRENOT à MME ROUX - FONDREMAND : M. HANRIOT à M. RENAUDOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT - RIOZ : MME WANTZ à MME THIEBAUT - SORANS : MME FERRAND à M. MAINIER

**2 membres suppléants avec voix délibérative :**

PERROUSE : M. HENRIOT (M. GASTINE étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

**7 membres absents :**

MAIZIERES : M. DENOYER - MONTARLOT : M. BALLANDIER - OISELAY : M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY -- SORANS : M. MUNEROT - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY-

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N17050406D

**Objet : Vente d'un terrain à Monsieur Marie-Joseph JACQUOT sur le Parc d'Activités 3R RIOZ Nord-Ouest**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de vendre, suite à la promesse de vente signée le 20 avril 2017, à Monsieur Marie-Joseph JACQUOT ou toute personne morale ou physique s'y substituant les parcelles cadastrées ZA N°70 et ZL N°91 d'une surface totale de 3 500 m<sup>2</sup> situées sur le Parc d'Activités 3R RIOZ Nord-Ouest.

Le prix du terrain est de 11 € HT le m<sup>2</sup>, soit 3 500 m<sup>2</sup> pour un montant de 38 500 € HT (46200 € TTC). Ce prix pourra être modifié en fonction de la TVA sur marge.

Le Conseil Communautaire mandate le Président pour la signature de l'acte de vente et plus généralement tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Le Président,  
Roger RENAUDOT



Département  
de la Haute-Saône  
Communauté de Communes  
du Pays Riolais  
Siège social : Rue des Frères Lumière  
- 70 190 RIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20170504-17050407D-DE

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire

Reception par le préfet : 09/05/2017

Publication : 09/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 25 avril 2017 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-sept, le 4 mai à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**38 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY- BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT : M. GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIÈRES : MME ROUX - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BX : M. PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT - CIREY : M. NOEL, M. GLAUSER - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. TABOURNOT, M. PIOCHE - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIÈRES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - PENNESIÈRES : M. BRIOTTET - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER, M. DUCRAY.

**5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

BUSSIÈRES : M. BRENOT à MME ROUX - FONDREMAND : M. HANRIOT à M. RENAUDOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT - RIOZ : MME WANTZ à MME THIEBAUT - SORANS : MME FERRAND à M. MAINIER

**2 membres suppléants avec voix délibérative :**

PERROUSE : M. HENRIOT (M. GASTINE étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

**7 membres absents :**

MAIZIÈRES : M. DENOYER - MONTARLOT : M. BALLANDIER - OISELAY : M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY -- SORANS : M. MUNEROT - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY-

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N17050407D

**Objet : Budget Ordures Ménagères - Amortissements 2017 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'amortir les investissements réalisés suivantes selon les tableaux d'amortissement ci-dessous :

**L'article 2158 est amorti sur 10 ans :**

	<b>Composteurs 2016 : 1600 €</b>	<b>Bacs 2016 : 13159.45€</b>	<b>Nettoyeur 2016 : 1539.72 €</b>
2017	160.00	1315.99	153.99
2018	160.00	1315.94	153.97
2019	160.00	1315.94	153.97
2020	160.00	1315.94	153.97
2021	160.00	1315.94	153.97
2022	160.00	1315.94	153.97
2023	160.00	1315.94	153.97
2024	160.00	1315.94	153.97
2025	160.00	1315.94	153.97
2026	160.00	1315.94	153.97

L'article 2183 est amorti sur 5 ans :

	Matériel info INFOMEDIA 2016 : 926.89 €	Matériel info PACKMAT 2016: 10200 €
2017	185.37	2040.00
2018	185.38	2040.00
2019	185.38	2040.00
2020	185.38	2040.00
2021	185.38	2040.00

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Le Président,  
Roger RENAUDOT



Département  
de la Haute-Saône  
Communauté de Communes  
du Pays Riolois  
Siège social : Rue des Frères Lumière  
- 70 190 RIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20170504-17050408D-DE

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire

Reception par le préfet : 09/05/2017

Publication : 09/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 25 avril 2017 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-sept, le 4 mai à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**38 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY- BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT : M. GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIERES : MME ROUX - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BX : M. PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT - CIREY : M. NOEL, M. GLAUSER - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. TABOURNOT, M. PIOCHE - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER, M. DUCRAY.

**5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

BUSSIERES : M. BRENOT à MME ROUX - FONDREMAND : M. HANRIOT à M. RENAUDOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT - RIOZ : MME WANTZ à MME THIEBAUT - SORANS : MME FERRAND à M. MAINIER

**2 membres suppléants avec voix délibérative :**

PERROUSE : M. HENRIOT (M. GASTINE étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

**7 membres absents :**

MAIZIERES : M. DENOYER - MONTARLOT : M. BALLANDIER - OISELAY : M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY -- SORANS : M. MUNEROT - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY-

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N17050408D

**Objet : Admission en créances éteintes des produits irrécouvrables des exercices 2008 à 2009 suite à décision de justice :**

A la demande du Trésorier, le Président présente au conseil communautaire la liste de produits irrécouvrables suivants :

**BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES :**

Entreprise ACR	2008 à 2009	Loyers	668.56 €	Jugement de clôture pour insuffisance d'actif
----------------	-------------	--------	----------	---

Les produits irrécouvrables ci-dessus ayant fait l'objet d'une décision de justice, il conviendrait de les admettre en créances éteintes.

Ainsi et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire admet les produits irrécouvrables ci-dessus en créances éteintes.

Les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6542 de chaque budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Le Président,  
Roger RENAUDOT



Département  
de la Haute-Saône  
Communauté de Communes  
du Pays Riolais  
Siège social : Rue des Frères Lumière  
- 70 190 RIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20170504-17050409D-DE

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Communautaire

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 09/05/2017  
Publication : 09/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Président certifie que la convocation du Conseil Communautaire a été faite le 25 avril 2017 et que le nombre de communes adhérentes est de 33.

L'an deux mille dix-sept, le 4 mai à 20H, le Conseil Communautaire s'est réuni en Assemblée Générale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Roger RENAUDOT.

Nombre de membres en exercice : 52

**Nombre de membres Présents ou représentés :**

**38 Présents :**

AULX LES CROMARY : M. RUSSY- BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL, M. RACINE - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN - BOULT : M. GUIGUEN, M. GODOT - BUSSIERES : MME ROUX - BUTHIERS : M. DIDIER, M. MAGNIN - CHAMBORNAY LES BX : M. PEYRETON - CHAUX LA LOTIERE : M. CHAPUIS, M. BRENOT - CIREY : M. NOEL, M. GLAUSER - CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. TABOURNOT, M. PIOCHE - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LA MALACHERE : M. GIRARD C - LE CORDONNET : M. MIGARD - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - QUENOCHÉ : M. GALLAND - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : MME LELABOUSSE, M. MAINIER, M. SANCHEZ, MME THIEBAUT - RUHANS : M. GIRARD S. - TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER, M. DUCRAY.

**5 membres titulaires ayant donné pouvoir à un autre membre titulaire :**

BUSSIERES : M. BRENOT à MME ROUX - FONDREMAND : M. HANRIOT à M. RENAUDOT - GRANDVELLE ET LE PERRENOT : M. GOUX à M. SAUVIAT - RIOZ : MME WANTZ à MME THIEBAUT - SORANS : MME FERRAND à M. MAINIER

**2 membres suppléants avec voix délibérative :**

PERROUSE : M. HENRIOT (M. GASTINE étant empêché) - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN (M. PHILIPPE étant empêché)

**7 membres absents :**

MAIZIERES : M. DENOYER - MONTARLOT : M. BALLANDIER - OISELAY : M. RAMSEYER, M. CARQUIGNY -- SORANS : M. MUNEROT - TRESILLEY : M. FLEUROT - VANDELANS : MME GAY-

Nombre de communes présentes ou représentées : 29 sur 33

N17050409D

**Décision Budgétaire Modificative N°1 - budget OM :**

Le Président explique que suite à une remarque de la Trésorerie, il convient de rectifier la section de fonctionnement du budget Ordures ménagères en diminuant les dépenses imprévues de fonctionnement (article 022) à hauteur de 7.500 € et en augmentant les dépenses liées au personnel affecté par la collectivité (article 6215) du même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide la modification budgétaire suivante :

**Dépenses de fonctionnement :**

Article	Intitulé	Montant voté
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-7.500 €
6215	Personnel affecté par la collectivité	+7.500 €
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Le Président,  
Roger RENAUDOT

